

PARACHAT

KEDOCHIM

26 AVRIL 2014
26 NISSAN 5774

827



HILLOULOT

- 26 Nissan Yehochoua Bin Noun
 - 27 Nissan Rabbi Chouchana Boukhris
 - 29 Nissan Rabbi Yaacov Betan
 - 30 Nissan Rabbi Haïm Vittal
 - 30 Nissan Rabbi Yaacov Emden
- Que leur mérite vous protège. Amen

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de
Rabbi David Pinto Chlita

32, rue du Plateau
75019 Paris - France
Tel.: +331 42 08 25 40
Fax: +331 42 06 00 33
20 bis, rue des Mûriers
69100 Villeurbanne -
France
Tel.: +334 78 03 89 14
Fax: +334 78 68 68 45
www.hevratpinto.org



Paris Lyon Marseille

Allumage 20:39* 20:22* 20:14*

Ferme 21:52 21:31 21:21

SANCTIFIE-TOI DANS CE QUI T'EST PERMIS

« *Soyez saints, car Je suis saint, Moi Hachem, votre D.* » (Vayikra 19, 2)

Dans le livre de Vayikra on trouve l'injonction « Soyez saints ! » qui signifie « Tenez-vous complètement à l'écart. » De même, il est dit dans parachat Chemini (Vayikra 11, 44) « Vous devez donc vous sanctifier et rester saints, parce que Je suis saint » et il est expliqué dans le livre de Vayikra « Parce que Je suis saint » : « de même que Je suis saint, soyez saints et de même que Je Me tiens à l'écart, tenez-vous à l'écart. »

Il y a lieu de comprendre les paroles du midrach ci-dessus : quel être humain aurait la prétention d'atteindre cette sainteté suprême du Roi des rois entouré par les anges qui Le craignent et tremblent devant Lui ? Le mauvais penchant réside dans le cœur de chacun, tente de le faire trébucher à chaque pas et essaye de toute sa force de l'attirer vers le mauvais chemin ! Pouvons nous imaginer, malgré toutes les difficultés qui entravent notre service divin, de nous hisser vers des degrés de sainteté si élevés ? S'il en est ainsi, quelle est la ressemblance avec le Créateur et quelle comparaison établir avec Lui ?

Nos Sages ont expliqué (Traité Nida 30b) sur le verset « toute langue a juré » qu'il s'agit du jour de la naissance, où l'on fait jurer à la personne : « Sois un juste et non un impie. Même si tout le monde te dit que tu es un tsaddik, considère-toi comme un impie. Sache que D. est pur, que Ses serviteurs sont purs et que l'âme qu'Il a placée en toi est pure. Si tu la conserves dans la pureté, parfait, et sinon, Je te la reprendrai. » Le fondement de ce serment semble erroné : l'être humain sait-il ce qui l'attend dans ce monde ? Sait-il de quelle persévérance il devra faire preuve face au mauvais penchant ? Il se trouve à présent dans les mondes supérieurs d'où le mal est absent, il n'est pas soumis au mauvais penchant et pense naturellement qu'être juste (et non impie) est une chose évidente. Bien sûr, il est prêt à promettre cela. Mais lorsqu'il arrive en ce monde et se heurte à de rudes épreuves, il fait apparemment marche arrière et regrette son serment, car il ne savait pas au départ qu'il devrait combattre le mauvais penchant.

Avec l'aide de D., je voudrais expliquer qu'avant sa venue au monde et avant même qu'il prête serment, on montre à chacun toutes les difficultés et toutes les épreuves qu'il y rencontrera. Avant de le faire jurer, on le prévient qu'une guerre difficile l'attend. Il sait alors clairement à propos de quoi il jure et vers quoi il se dirige : il ne s'agit donc pas d'un faux serment !

C'est ce qu'enseigne la Guemara (Nidda 31b) : « Une lumière est allumée au-dessus du bébé dans les entrailles de sa mère et il voit le monde d'un bout à l'autre. » On lui présente l'univers avec toutes ses épreuves afin qu'il sache vers où il va et on lui explique que pour vaincre dans cette

Rabbi David Pinto Chlita

guerre, il devra veiller à ce que la bougie reste toujours allumée au-dessus de sa tête, c'est-à-dire que la lumière de la Torah brille constamment sur lui. Alors, il est assuré de gagner la bataille contre le yetser hara. Ainsi, avant même de prêter serment, il a conscience de ce qu'il est destiné à endurer et son serment est donc authentique.

On le fait jurer délibérément tant qu'il se trouve dans les mondes supérieurs, entouré de sainteté et de pureté, dans un lieu propre sans l'ombre d'une souillure, afin qu'il s'imprègne de cette sainteté et qu'en cet instant, plongé dans ces merveilleuses forces des mondes supérieurs, il puisse stimuler la perfection dans une existence au cours de laquelle il affrontera les épreuves qu'il rencontrera sur son chemin. Avant qu'il descende en ce monde, D. lui procure les forces nécessaires pour lutter contre le mauvais penchant et remplit pour lui des réserves de trésors de pureté et de sainteté. Ainsi, l'être humain arrive ici-bas muni d'une nourriture spirituelle qui constitue son arme contre le yetser hara. Il a également la force de tenir son serment, car D. n'envoie à l'homme que des épreuves qu'il est en mesure de surmonter.

Ceci rejoint l'explication de nos Sages (Baba Metzi'a 107a) sur le verset « Béni sois-tu à ton arrivée et béni sois-tu à ta sortie » : tout comme tu es venu au monde sans faute, tu le quitteras sans faute. Voici ce qu'on exige de nous : puisque nous sommes venus au monde imprégnés de la sainteté suprême et renfermant en nous des forces supérieures, il nous faut veiller à ne pas les perdre mais à quitter le monde avec exactement la même sainteté qui nous enveloppait à notre arrivée.

C'est pourquoi D. nous ordonne « Soyez saints ! » Il ne s'agit pas d'atteindre le niveau de D., chose évidemment impossible, mais de rester aussi saints que nous l'étions avant de venir au monde, quand nous absorbions la pureté émanant du Trône Céleste. Si nous attirons à nous cette sainteté, D. nous en ajoutera de Sa part, comme il est dit : « Je suis Hachem Qui vous sanctifie » (Vayikra 20, 8). Nous comprenons de quelle sainteté il s'agit, car nous en avons été imprégnés avant notre naissance. Ces forces sont enfouies en nous et D. nous rappelle le serment que nous avons fait d'être justes et non impies. Nous devons donc conserver précieusement cette sainteté afin de ne pas la perdre, et utiliser ces forces pour exterminer le mauvais penchant et mériter ainsi la vie éternelle.

C'est ce que D. nous demande par la phrase « Soyez saints ! » Le Zohar ajoute que toutes les mitzvot données par D. sont des conseils et des instruments nous permettant d'atteindre ce degré de sainteté. S'il en est ainsi, nous avons la possibilité de maintenir cette extraordinaire sainteté. Les clés sont entre nos mains, car nous disposons des outils nécessaires pour y parvenir.

Un objet de sainteté

« Ne taillez pas en rond les extrémités de votre chevelure, et ne rase pas les coins de ta barbe » (Vayikra 19, 27)

Un des moyens permettant de reconnaître les juifs à travers le monde est sans aucun doute la présence des extrémités de la chevelure et de la barbe qui encadrent le visage de chaque ben Israël. Bien que la Torah ordonne seulement de ne pas raser complètement les coins de la barbe et de la tête, nous avons pris l'habitude depuis l'époque des Richonim Ba'alei HaTossefot de laisser les peot aux petits enfants dès l'âge de trois ans.

Nous trouvons également dans le traité Nazir (41b) : « On doit veiller à ne pas raser les coins de la tête même avec des ciseaux, qui ressemblent à un rasoir. On a donc pris l'habitude, en rasant les jeunes enfants, de laisser beaucoup de cheveux sur les côtés. » On trouve plus tard des textes plus clairs dans les Responsa du Tachbetz (Partie 3, Paragraphe 93) : « Quoi qu'il en soit, les bnei Israël doivent s'éloigner des autres peuples. On les reconnaîtra à la manière dont ils sont rasés, et tous ceux qui les verront constateront qu'ils font partie de la descendance bénie de D. » Les peot laissées au coin de la tête sont devenues au fil du temps un « objet de sainteté », au point que les membres des communautés juives yéménites ont pris l'habitude de les tenir lorsqu'ils prêtaient serment. Ils les considéraient comme des « signes » d'appartenance à la lignée bénie de D., qui les distinguaient des autres peuples. Quiconque ne possédait pas ces « signes » n'était a priori pas considéré comme juif.

De même, le 'Hafets 'Haïm affirme dans son livre « Tiferet Adam » se souvenir de juifs jurant par leurs peot.

Je ne me suis jamais rasé

Cette histoire nous a été racontée par le Rav Stern, Rav du quartier Ezrat Torah de Jérusalem, lorsqu'il s'est relevé de la dure maladie qui l'avait frappé : « Avant d'entamer la chimiothérapie, l'équipe médicale de l'hôpital m'a fait part du risque de la chute de mes cheveux. Je suis alors allé demander une bénédiction à Rabbi 'Haïm Kaniewski en lui expliquant que je serais logiquement bientôt amené à perdre mes cheveux.

« Le Rav m'a demandé si je m'étais déjà rasé dans le passé et j'ai répondu par la négative. Alors il m'a conseillé de me rendre au Kotel pour dire à D. que jusqu'à présent j'avais pris soin de garder ma barbe mais que, dès lors, je L'en nommais garant.

« J'ai quitté Bnei Brak en direction du mur des lamentations et j'y ai agi exactement selon les instructions du Rav. » Puis Rav Stern a ainsi conclu l'extraordinaire miracle qui lui est arrivé : « Grâce à D., comme on peut le voir, pas un cheveu n'a quitté mon visage. »

Seules les peot sont restées

Toujours à ce sujet, l'ouvrage « Aleinou Lechabea'h » raconte l'histoire d'un avrekh érudit qui s'est rendu chez le

gaon Rabbi 'Haïm Kaniewski avec son jeune enfant de sept ans pour faire part au Rav de ce qui leur était arrivé.

Ce petit garçon, qui était scolarisé dans l'un des Talmudei Torah de Bnei Brak, était atteint d'un cancer. A un certain stade, lorsque la nécessité de la radiothérapie est devenue évidente, les parents ont annoncé à leur fils qu'il perdrait probablement la totalité de ses cheveux à cause des soins qu'il devrait subir. Le petit garçon n'a pas eu particulièrement peur, mais il a rapidement éclaté en sanglots en déclarant à ses parents : « Ça m'est égal pour mes cheveux. Mais est-ce qu'on m'appellera encore un "enfant juif" si je perds mes peot ? » Et il a continué à pleurer amèrement. Dans son récit au Rav, le père a ajouté que son fils s'était tourné vers le mur et avait élevé vers Hachem une prière émouvante provenant du plus profond de son cœur pur : « Père miséricordieux, je suis sûr que tout ce que Tu m'envoies est pour le bien. J'en suis convaincu. Personne n'a autant pitié de moi que Toi. C'est ce que m'ont toujours affirmé mes parents. C'est pourquoi j'accepte avec amour la maladie que Tu m'as envoyée et je suis même prêt à me présenter, d'un cœur confiant, pour subir des soins éprouvants. En effet, je suis persuadé que là-bas non plus Tu ne m'abandonneras pas et que Tu ne Te détourneras pas de moi. Tu seras toujours avec moi pour me protéger. Je suis même prêt à sacrifier mes cheveux, ce qui sera pour moi une honte terrible. Je suis prêt à tout. Vraiment tout. Mais les peot ? » Puis il a éclaté en sanglots. « Les peot ! Comment pourrais-je y renoncer ? C'est cela la marque d'un enfant juif ! C'est cela que je veux continuer à être ! Je Te supplie, mon père qui est dans le Ciel, de me laisser au moins les peot ! Que la chimiothérapie ne les fasse pas disparaître ! »

« Il a fondu en larmes et a ainsi poursuivi sa prière durant un long moment, tandis que nous, les parents, restions à côté et pleurions avec lui », a ajouté le père.

« Puis, s'est-il exclamé en désignant son fils, l'incroyable miracle s'est produit ! J'ai amené l'enfant ici pour que vous voyiez de vos propres yeux le cadeau extraordinaire que D. nous a offert ! Tout comme un père qui a pitié de son enfant, Il a écouté la prière qui émanait d'un cœur pur. Mon fils a perdu toute sa chevelure... sauf les peot qui n'ont pas bougé ! »

Le père a raconté avec émotion que les médecins ont eu du mal à croire ce qu'ils voyaient et ont affirmé ne pas avoir souvenir d'un tel cas dans l'histoire médicale.

Rav Kaniewski, également très touché par cette histoire, a fait appeler les membres de sa maison pour leur montrer l'enfant qui avait pu garder ses peot entières comme il l'avait demandé à Hachem.

« Tout homme craindra son père et sa mère, et vous observerez mes Chabbats » (19, 3)

On raconte sur Rabbi Alexander Ziskind de Horodna zatsal, auteur de « Yessod VéChorech HaAvoda », qu'avant d'accomplir toute mitsva, il disait trois fois « lechem yi'houd », pour la mitsva elle-même, pour honorer son père et pour honorer sa mère. En effet, il est écrit dans le Zohar que chaque mitsva et bonne action que fait l'homme cause de la satisfaction et de l'honneur à ses parents dans le monde de vérité.

Dans le Zohar, il est dit à propos de la mitsva de respecter son père et sa mère (parachat Yitro) que les bonnes actions, c'est cela qui s'appelle les respecter !

« Tout homme craindra son père et sa mère » (19, 3)

Rabbi Avraham Chemouël de Presbourg disait :

Cela ne s'applique pas seulement lorsque l'homme a besoin de ses parents, pour qu'ils le nourrissent et l'habillent, mais même quand il est un « homme », qu'il est déjà indépendant, et n'a plus du tout besoin d'eux, même alors il a l'obligation de les respecter comme il convient et de les honorer.

« Juge ton semblable avec impartialité » (19, 15)

Comment nous mentir à nous-mêmes en jugeant chacun positivement en toute circonstance, même si nous le voyons agir dans le sens inverse ?

Voici l'explication apportée par le Maharil Diskin : nos Sages ont affirmé dans le traité Ta'anit : « Une personne effrontée finira par tomber dans la transgression. » En effet, la honte sert de frein à la faute. Mais si quelqu'un brise la barrière de la honte, plus personne ne pourra l'empêcher d'arriver à la transgression. On dit d'ailleurs : « Il est bon d'être timide, car alors on ne faute pas rapidement. »

Il en est de même de l'influence qu'on peut exercer sur son entourage : le premier à commettre une faute brise complètement la barrière de la honte. Le deuxième, quant à lui, n'a pas besoin de faire preuve d'autant d'audace que le premier pour fauter, et le troisième encore moins... puisque cette barrière a déjà été franchie avant eux. C'est ce qui explique la gravité de la faute de la profanation du nom de D.

Celui qui commet une transgression publiquement affaiblit la peur, la crainte et la honte naturellement ancrées en chacun de nous vis-à-vis des fautes, et fait ainsi trébucher la collectivité.

Nous comprenons à présent que c'est dans notre intérêt que nos Sages nous recommandent de juger autrui positivement : afin qu'on ne puisse pas trouver une ouverture dans son cœur pour briser la barrière de la honte. En effet, si nous enracinons en nous l'idée que tous nos voisins sont des justes, comment oserons-nous nous lever les premiers pour fauter ? Si en revanche, nous essayons de trouver à redire sur chacun, nous serons plus enclins à trébucher lors d'un moment de faiblesse et de découragement.

La lumière du Zohar

« Tu n'iras pas colporter le mal dans ton peuple »

Rabbi Abba a dit : lorsque les gens dorment, goûtent à la mort et que l'âme s'élève au ciel, elle se tient là où elle se tient, on l'examine sur ses actions de la journée et on les écrit dans un registre.

Pourquoi les écrit-on dans un registre ?

Parce que l'âme monte et témoigne des actions de l'homme et de chaque parole qui sort de sa bouche. Lorsque la parole qui est sortie de sa bouche est correcte, comme des paroles de sainteté, d'étude de la Torah ou de prière, elle monte et se tient là où elle se tient jusqu'à ce qu'arrive la nuit, alors l'âme monte, saisit cette parole et l'introduit devant le Roi.

Mais quand elle n'est pas correcte et fait partie des paroles interdites, comme le lachon hara, elle monte là où elle monte, et alors elle est inscrite comme une accusation pour l'homme. (Nasso 121b)

La délivrance d'Israël dépend uniquement des pleurs

« Or tout homme qui aura maudit son père ou sa mère doit être mis à mort. » (20, 9)

Nos Sages ont fait remarquer (Tan'houma Kedochim 15) : « Constate combien la mitsva d'honorer ses parents est précieuse pour D. Il ne prive ni le tsaddik ni l'impie de son juste salaire. » D'où l'apprend-on ? D'Essav l'impie, à qui Hachem a accordé tout ce grand honneur parce qu'il avait respecté son père. Rabbi Elazar affirme qu'Essav a versé trois larmes : une de l'œil droit, une de l'œil gauche et une qui est restée suspendue à son œil sans couler. A quelle occasion ? Lorsqu'Yitz'hak a béni Ya'akov. Regarde combien de sérénité D. lui a procuré en récompense. Nos Sages ont ajouté (Yilamdeinou Béréchit 126) que trois polémiques ont éclaté au sein d'Israël à cause des trois larmes versées par Essav, comme il est dit (Téhilim 80, 6) : « Tu leur fais manger un pain trempé de pleurs, tu les abreuves d'un déluge de larmes (Dema'ot chalich : trois larmes). »

Le saint Zohar (2e partie, 12, 2) déclare également que la délivrance d'Israël dépend uniquement des pleurs. Lorsque les larmes versées par Essav devant son père seront compensées (par celles versées par Israël) et que le mérite engendré par elles sera terminé, le peuple d'Israël sera sauvé, car ce sont ces larmes-là qui l'ont fait descendre en exil. C'est ce qui est écrit (Yirmiyah 31, 8) : « Avec des larmes ils reviendront et de touchantes supplications, Je les dirigerai. »

Essav n'a pourtant pas accompli cette mitsva correctement : il n'aurait donc pas dû mériter une telle récompense ! De surcroît, D. semble se comporter avec rigueur vis-à-vis d'Israël du fait de ses larmes ! Cela paraît difficile à comprendre. En réalité, lorsque Essav a pleuré devant son père Yitz'hak, l'attribut de rigueur s'est présenté devant D. en disant : « Maître du monde, cet impie se lamente-t-il à cause de la mitsva qui lui a échappé ? Non, il pleure uniquement pour la récompense et les bénédictions que Ya'akov lui a prises ! Puisqu'il est affligé à cause d'un salaire matériel, on ne peut pas exiger des bnei Israël d'être avides de mitsvot à l'instar de ce mauvais qui recherche avec avidité le salaire de ces bonnes actions ! » En entendant cela, D. a accordé une récompense à Essav et les bnei Israël ont été dispersés parmi les nations. Ils n'en sortiront pas jusqu'à que les larmes de cet impie soient annulées par celles des bnei Israël. Elles ne seront pas compensées par des pleurs dus aux souffrances, car celles-ci résultent de décrets, mais par les larmes versées sur la détresse de la Chekhina. Dans le même esprit, la Guemara affirme (Baba Metsia 59a) que depuis la destruction du Temple, les portes de la prière ont été verrouillées, ainsi qu'il est écrit (Eikha 3, 8) : « En vain je crie et j'appelle au secours, Il ferme tout accès à ma prière », mais malgré tout, les portes des pleurs n'ont pas été fermées, en accord avec le verset (Téhilim 39, 13) : « Ecoute ma prière, Hachem, prête l'oreille à mes cris, ne reste pas silencieux devant mes larmes. »

Garde ta Langue

Ce n'est pas le droit chemin

Nous nous habituons parfois à commettre une faute parce que nous la banalisons. En effet, en voyant qu'elle est devenue commune chez beaucoup de personnes qui ne la considèrent plus du tout comme une transgression, nous nous montrons également moins pointilleux. Mais ce n'est pas le droit chemin : même si nous sommes confrontés à des personnes importantes qui ne maîtrisent pas leurs paroles, nous ne les prendrons pas en exemple (nous les jugerons cependant positivement en considérant qu'elles n'ont pas compris la gravité de leur attitude.)

(Cha'ar Hatevouna)

Une médianse qui ne paie pas !

L'attention portée à la parole passe comme un fil conducteur dans les cours et les conférences de notre maître le gaon et tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita, qui nous enseigne la sagesse et la compréhension dans le service divin. Et dans cette paracha, nous lisons l'ordre de D. : « Tu n'iras pas en colportant dans ton peuple », il s'agit du lachon hara et de la médianse (Tanna DeBei Yichmaël). Rachi explique : « Je dis que c'est parce que tous ceux qui disent du lachon hara vont chez leurs amis pour observer ce qui s'y passe de mal ou ce qu'ils entendront de mal pour le raconter à l'extérieur, ce qui s'appelle « aller en colportant ». »

Le livre « 'Hachoukei 'Hemed » cite Rabbi Yossef Caro sur le Midrach Béréchit, qui provient essentiellement de Rabbi Moché Hadarchan, et dont on peut tirer une leçon sur la gravité du châtement de celui qui dit du lachon hara et qui médite. Le Midrach dit qu'il est écrit sur Noa'h : « Car Je t'ai trouvé juste devant Moi », parce qu'il se montrait bon envers tous ceux qui se trouvaient dans l'Arche.

Comment cela ? Au début, à l'époque du premier homme, le chat et la souris étaient associés. Un jour, un désir de confrontation envers le chat a monté dans le cœur de la souris, et elle a dit à l'homme : « Donne-moi la permission de tuer le chat, qui est un voleur. »

L'homme lui a répondu : « Comme tu as dit du lachon hara, tu devien-dras sa nourriture. » Immédiatement, le chat s'est jeté sur la souris et l'a tuée.

Quand les enfants de la souris ont vu cela, ils se sont enfuis dans les fentes des rochers et les trous de la terre.

Lorsque Noa'h est venu et les a fait rentrer dans l'arche, un jour le chat a dit à sa femelle : « Je me souviens que quand j'étais petit, mon père m'a amené de cette espèce-là, je l'ai mangée et c'était très bon ; maintenant je vais la pourchasser, la rattraper et la manger. » Quand la souris a entendu cela, elle s'est enfuie, le chat s'est mis à sa poursuite, mais un miracle lui a été fait et elle a trouvé un trou où se cacher. Le chat a mis son museau à l'entrée du trou pour la faire sortir de là, la souris l'a mordu, et le chat de son côté lui a griffé la lèvre inférieure sur une grande longueur.

La souris est allée trouver Noa'h et lui a dit : « O juste ! Rends-moi service et recoude-moi ce que ma déchirure mon ennemi le chat ! » Noa'h lui a dit : « Apporte-moi un de ses poils. » Elle est allée chercher le chat et l'a trouvé endormi, elle lui a pris un poil et est retournée chez Noa'h qui a recousu la déchirure. C'est pourquoi il est appelé « homme juste ».

Nous apprenons donc de ce Midrach la gravité du châtement de celui qui dit du lachon hara, puisque la souris a dit la vérité, et pourtant elle a reçu un châtement qui s'étend à toutes ses générations : être poursuivie par le chat, parce qu'elle avait dit du lachon hara sur lui.

Ce n'est pas la voie de la Torah

L'un des grands talmidei 'hakhamim de la génération précédente a raconté (cité dans le livre « Ma'assé Ich ») : « Un jour, j'ai demandé au 'Hazon Ich, pendant le mois d'Elloul, ce qu'on peut faire pour le lachon hara, comment éviter toutes les interdictions qui s'y rattachent ? J'ai tout de suite ajouté : « Il m'est venu à l'idée que comme le problème essentiel est que l'on dit du mal du prochain, et que nous devons nous habituer à ne pas le dénigrer, je peux peut-être prendre sur moi pendant un an de ne pas du tout parler de quelqu'un d'autre, ni en bien ni en mal, et ainsi je m'habituerai, avant de dire quelque chose sur le prochain, à m'arrêter et à vérifier si ce que je m'apprete à dire sur lui est en bien ou en mal. »

Le 'Hazon Ich m'a écouté et a répondu : « Ce n'est pas la voie de la Torah ! Il est écrit dans la Torah « Parlez en toute justice ! » Nous devons parler du prochain « en toute justice ». Il a ajouté une explication de son point de vue :

« En vérité, toute notre vie est une guerre entre la réflexion et l'émotion, et en général, c'est l'émotion qui gagne. L'homme est obligé de faire ce que la halakha lui impose, et s'il arrive qu'il n'y parvienne pas, le Saint, béni soit-Il sait que nous sommes faillibles. Mais on ne doit pas prendre sur soi quelque chose qui va à l'encontre de l'injonction « parlez en toute justice ».

Se garder des paroles futiles

Le fondateur du mouvement du moussar, le gaon Rabbi Israël Salanter zatsal, faisait extrêmement attention à se garder de toute parole interdite, comme le lachon hara, la médianse et ainsi de suite. Il était très sociable, mais se gardait aussi de tout propos futile.

Lui-même en a témoigné :

Un jour, Rabbi Israël a fait des reproches à l'un de ses proches sur des paroles qu'il avait prononcées, et lui a dit : « Sur le lachon hara, tu ne pourras pas me dire « Enlève la poutre de tes yeux », et je crois que cela s'applique aussi aux paroles futiles. »

Hommes de foi

Le trousseau est revenu

La famille Louv attendait le mariage de la fille de la maison dans une grande effervescence. Le père, Rabbi Avraham, s'occupait de tout ce qui concernait la 'houpa et les kidouchin, alors que la mère, madame 'Hana, se consacrait entièrement à la préparation du trousseau de sa fille, afin qu'il n'y manque rien.

Le moment du mariage se rapprochait, mais catastrophe ! Quelques semaines auparavant, un voleur s'infiltra chez la famille Louv et déroba tout le trousseau de la mariée, sans rien en laisser. La mère fut prise de désespoir, car leur situation financière était très précaire, et ce n'est qu'avec des efforts considérables que la famille avait réussi à économiser sou à sou de quoi constituer un trousseau pour la mariée. Elle craignait que maintenant, s'il entendait parler de ce vol, le jeune homme annule complètement les fiançailles et se mette à rencontrer d'autres jeunes filles.

Dans sa peine, la mère s'adressa à Rabbi 'Haïm Pinto le petit pour lui demander de prier pour que le trousseau lui revienne. Il la consola et lui a dit que par le mérite de son grand-père, Rabbi 'Haïm Pinto, le voleur serait attrapé et la totalité du vol leur serait rendue.

Madame Louv se calma un peu et rentra chez elle. Mais dans le secret de son cœur, elle sentait que tant qu'elle n'avait pas récupéré ce qui avait été volé, elle ne connaîtrait aucune véritable tranquillité.

Tous les jours, Rabbi 'Haïm l'apaisait de nouveau en lui affirmant que le jour n'était pas loin où le voleur serait attrapé et où les objets volés lui seraient entièrement restitués. Quelques jours se passèrent ainsi, et la famille désespérait déjà de retrouver ses affaires. Quant au voleur lui-même, il arrivait tous les jours chez Rabbi 'Haïm et lui apportait de l'argent, pour qu'il prie « pour sa réussite ». Rabbi 'Haïm prenait cet argent qui n'avait pas été gagné honnêtement et le gardait dans une bourse spéciale afin de le restituer à ses propriétaires le moment venu. Quelques jours plus tard, le voleur fut attrapé sur le fait. C'était au moment où il sortait de la ville avec tout le butin qu'il avait dérobé dans plusieurs endroits. Il fut mené en prison, tout le produit du vol fut entièrement rendu à la famille Louv, et les préparatifs du mariage continuèrent dans la joie et le dynamisme.

Ensuite, Rabbi 'Haïm s'adressa aux autorités carcérales, parla avec elles et avec le voleur, et quand celui-ci eut promis de s'amender, il intercédait pour lui et se porta même garant qu'il ne recommencerait plus, si bien qu'il fut libéré.

Le pain de la foi

Nos Sages attribuent de nombreuses segoulot à la consommation de la matsa le soir du séder. Cette consommation a le pouvoir d'attirer d'extraordinaires délivrances. Voici quelques miettes de la table d'en haut.

Demander miséricorde

La matsa est aussi appelée « le'hem oni » : un pain par lequel on reçoit des réponses dans de nombreux domaines (lé'hem ché'onin 'alav devarim harbé) ! Par le biais de ce pain qui est « l'aliment de la foi », nos prières et nos demandes de miséricorde sont exaucées grâce à la foi à laquelle la matsa fait allusion.

(Bnei Issakhar)

La lutte contre le mauvais penchant

Les commentateurs ont expliqué que les termes « matsa » et « maror » ont la même valeur numérique que l'expression « yetser hara ».

Le mot « matsa » désigne également une dispute : grâce à la consommation de la matsa, on pourra engager une lutte contre le mauvais penchant et le combattre.

(Hessed LeAvraham)

Attirer la richesse

La consommation de la matsa a le pouvoir d'attirer sur nous la richesse, ainsi que toutes sortes de délivrances. Le fait d'accomplir la mitsva de matsa lors de nos jours de pauvreté en exil peut nous procurer la richesse et amener toutes sortes de délivrances. En effet, en commémorant le miracle, on fera en sorte que celui-ci nous éclaire, de nos jours comme à l'époque. Et tout comme, à l'époque, la délivrance est venue à travers la matsa, celle-ci aura le pouvoir de nous faire passer de l'obscurité à une grande lumière.

(Tsohar Habayit)

Une segoula pour la subsistance

Consommer de la matsa est une segoula pour avoir une bonne subsistance pendant toute l'année, car c'est à Pessa'h qu'a lieu le jugement concernant la récolte.

(Bnei Issakhar)

Une segoula pour avoir des enfants

Le livre « Imrei No'am », du tsaddik Rav Meir Horowitz zatsoukal, Av Beit Din de Djikow, rapporte ce que disent les tsaddikim, à savoir que l'afikoman est une segoula pour avoir des enfants.

On trouve une allusion à cette idée dans le midrach, qui raconte que lorsque Par'o a dit « de peur qu'il ne se multiplie (pen yirbé) », l'esprit prophétique lui a répondu « oui, il va se multiplier (ken yirbé) ».

Or, les mots « ken yirbé (oui, il va se multiplier) » ont la même valeur numérique que le mot « afikoman ».

L'exil d'Egypte dans notre génération

La Guemara (Berakhot 12, 2) rapporte qu'après la venue du Machia'h, la sortie d'Egypte gardera sa place dans l'histoire du peuple juif, mais que celle de la délivrance ultime sera prépondérante. Ainsi le prophète Isaïe déclare (43, 18) : « Ne rappelez plus les événements passés, ne méditez pas sur les temps antiques. » « Ne rappelez plus les événements passés » : il s'agit de l'asservissement aux royaumes étrangers, « ne méditez pas sur les temps antiques » : il s'agit de la sortie d'Egypte. Notre exil comporte la même caractéristique que celui d'Egypte, et Hachem nous en délivrera. Reste à savoir quelle est cette « caractéristique » ?

Les Egyptiens dominaient les bnei Israël, comme il est écrit (Chemot 1, 14) : « Ils leur rendirent la vie amère par des travaux pénibles sur l'argile et la brique, par des corvées rurales, outre les autres labeurs qu'ils leur imposèrent tyranniquement. » De même il est dit (Chemot 2, 23) : « Il arriva, dans ce long intervalle, que le roi d'Égypte mourut. Les enfants d'Israël gémissaient du sein de l'esclavage et se lamentèrent. »

Ceci nous enseigne qu'au cours de leur travail éprouvant, les bnei Israël gémissaient et priaient D. Ils n'ont changé ni leur nom ni leur langue, et ne se sont rendus coupables ni de médisance ni de débauche (Chir Hachirim Rabba 4, 12). Bien que plongés dans le quarante-neuvième degré de l'impureté, ils n'ont pas cessé de croire en D., comme il est dit : « Le peuple eut foi » (Chemot 4, 31). C'est pour cette raison qu'ils ont mérité d'être libérés.

Mais de nos jours, lors de cet ultime exil, la situation s'est inversée. Alors même que nous jouissons du confort et de la tranquillité, nous trébuchons tous et nous tombons dans la médisance et les relations interdites. Je me demande si nous trouverions une seule personne, dans cette génération, qui n'ait changé ni son nom ni son langage. De surcroît, même lorsque nous nous rendons dans les maisons d'étude et dans les synagogues pour prier, nous y discutons de futilités ou occupons nos pensées à des sujets profanes. Est-ce là le cri que nos ancêtres ont poussé vers Hachem en Egypte ?

Par ailleurs, chacun de nous se laisse un tant soit peu séduire par de la poussière d'hérésie. Y a-t-il quelqu'un parmi nous qui soit doté d'une parfaite foi en D. et qui place toute sa confiance en Lui, comme l'avaient fait nos pères en Egypte ?

Puisqu'il en est ainsi, nous avons besoin d'un sauveur qui nous libèrera de cet amer exil, encore plus pénible que le premier. Ainsi, le prophète Michée a annoncé (7, 15) : « Oui, comme à l'époque de ta sortie d'Egypte, Je te ferai voir des prodiges. »